

# Plaidoyer Adapei

## DES MAISONS D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ SOUS-FINANCÉES



L'ADAPEI des Hautes-Pyrénées gère 2 Maisons d'accueil spécialisé, situées à Lourdes et Montastruc.

Ces deux établissements accompagnent des personnes polyhandicapées, des personnes autistes complexes et des personnes pluri-handicapées vieillissantes. **La singularité et la vulnérabilité de ces personnes nécessitent un accompagnement global, de façon continue, pour tous les soins, les actes de la vie quotidienne, leur participation sociale et leur sécurité.** L'accompagnement impose une présence constante, une observation et une attention soutenue de tous les instants. Ces personnes ont une temporalité spécifique, un temps de réaction parfois très long qui est à prendre en compte dans nos organisations. De même que ces personnes communiquent de manière non verbale avec une nécessité de mise en place d'une communication multimodale qui demande ici aussi de l'expertise et du temps. Et il ne s'agit ici que d'illustrations pour expliciter la complexité et aussi la richesse des accompagnements.

Sur ces dernières années, nous avons constaté une **évolution du public et de leurs besoins** ayant des conséquences majeures sur l'accompagnement attendu et la nécessité de toujours s'assurer du bien-être le plus optimal pour tous.



**1<sup>er</sup> constat : un net vieillissement des personnes,** du fait du rallongement de l'espérance de vie et de l'accueil dans ces structures à des âges plus avancés qu'auparavant.

**Conséquences** : ces personnes ont besoin d'un accompagnement plus soutenu, multidisciplinaire, coordonné et rigoureux, nécessitant **une expertise spécifique et une dispensation de soins appropriés et une surveillance accrue, par une équipe de professionnels stable** (sans turn-over) ; notamment, en ce qui concerne les troubles de la déglutition, les troubles moteurs et posturaux, la prise en charge de la douleur et l'accompagnement à la fin de vie.



**2<sup>ème</sup> constat : une évolution de la typologie de handicap,** avec une augmentation importante de personnes souffrant de troubles sévères de l'autisme.

**Conséquences** : ces personnes ont besoin d'un accompagnement adapté, nécessitant plus de personnel en encadrement (un professionnel pour 2 ou 3 personnes accompagnées), ayant des compétences et une expertises pointue, afin de mieux répondre à leurs attentes et problématiques. Pour cela, l'ADAPEI a fait le choix de créer 2 unités dédiées « Autisme » reconnues par l'ARS mais ne bénéficiant pas de financement spécifique.



**3<sup>ème</sup> constat : notre volonté d’agir en faveur de l’autodétermination et du libre choix** pour des personnes ayant des difficultés importantes pour exprimer leurs souhaits.

**Conséquences :** ces personnes ont donc besoin d’un accompagnement nécessitant des compétences dédiées et une technicité pour la pratique d’outils en faveur de la Communication Alternative et Augmentée (CAA). Les accompagnants soignants étant les garants de la personne, de sa subjectivité, du relevé de ses besoins, désirs, plaisirs.

L’accompagnement au quotidien doit être renforcé afin de maintenir leurs acquis en termes de capacités et donc leur pouvoir d’agir.



**4<sup>ème</sup> constat : notre volonté d’intégrer dans les pratiques une véritable alliance (personne accompagnée, familles/proches et professionnels)** dans la co-construction d’un accompagnement de qualité.

**Conséquences :** cette implication des proches nécessite un temps précieux et incontournable, pour des échanges réguliers, le recueil des avis, le partage d’informations, l’identification de leurs besoins en soutien et répit...



**5<sup>ème</sup> constat : notre volonté de promouvoir la bientraitance, de prévenir la maltraitance et de garantir la sécurité des personnes.**

**Conséquences :** cela nécessite des équipes stables et formées, un taux d’encadrement suffisant, une stabilité de l’encadrement, des protocoles d’accompagnement ou de soins avec une vigilance accrue et une traçabilité pour la continuité de l’accompagnement, et une politique de qualité de vie au travail, un plan de prévention de la maltraitance, un plan de formation.

**Face à ces constats et conséquences, des moyens sont nécessaires afin que chaque personne accompagnée ait un accompagnement digne et de qualité !**



**Constat objectif :** si l’on se réfère au «coût moyen national à la place<sup>1</sup>» à ce jour, **1,1M d’euros sont manquants dans les prix de journées de nos 2 MAS, soit au moins 550 K€ pour chacun des établissements, et ce sans intégrer les couts spécifiques des places « autisme » !**

<sup>1</sup> CNP 2020 (ROB Occitanie 2023) corrigé des évolutions moyennes de 2021 à 2024 et en intégrant les revalorisations Ségur et Laforcade

## Conséquences de ce manque de moyens :

- **Pas assez de personnel en encadrement** signifiant un accompagnement insatisfaisant, un personnel présent épuisé, en perte de sens, ne pouvant pas faire son travail correctement. Cette situation entraîne des difficultés de recrutement et de stabilisation du personnel (turn-over).
- **Pas assez de formation continue régulière**, recommandée par l'HAS (Haute Autorité de Santé<sup>2</sup>) avec un personnel instable, non pérennisé et pas assez de financement.
- **Des salaires pas suffisamment à la hauteur** des exigences attendues, malgré le SEGUR.

Dans ce contexte, nous ne pouvons pas proposer l'accompagnement attendu, de façon continue et optimale. Ce n'est pas acceptable pour les personnes accompagnées et leurs proches-familles.

La situation ne peut donc pas continuer !! Nous voulons alerter une fois de plus !! **Nous ne voulons pas attendre qu'un drame arrive pour réveiller les consciences !! Agissons avant !!**



### Nous attendons de nos financeurs des réponses !!

Comment nos politiques publiques peuvent prôner l'inclusion et la place des personnes vivant avec un handicap dans notre société et ne pas considérer la gravité de cette situation, pouvant potentiellement mettre en danger chaque jour ces personnes, citoyennes de notre république, comme tout un chacun ?

**Contact :** Magali Fisse

Directrice de la communication et de l'innovation

06 76 13 78 98 / fisse.magali@adapei65.fr

<sup>2</sup> Recommandation de bonnes pratiques de l'HAS, « L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité », publiée le 13 octobre 2020